



PIÈCE N°5 :
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLU approuvé par DCM du 13 novembre 2018
Modification prescrite le 2 février 2022
PLU approuvé par DCM du 13 octobre 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire
Francis VERNIN



LÉGENDE DES ZONES RÉGLEMENTAIRES DU PLAN DE ZONAGE

- UA : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL OÙ LA DENSIFICATION EST À LIMITER
- UAa : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL OÙ LA DENSIFICATION EST À PRIVILÉGIER
- UAb : ZONE URBAINE DES QUAIS OÙ LA DENSIFICATION ET L'ANIMATION COMMERCIALE SONT À FAVORISER
- UB : ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE SOUS FORME D'OPÉRATION D'ENSEMBLE
- UBa : SECTEUR URBAIN D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE COMPACT OÙ LA HAUTEUR EST STRICTEMENT LIMITÉE
- UBb : SECTEUR URBAIN D'HABITAT INDIVIDUEL GROUPE COMPACT OÙ LA HAUTEUR EST LIMITÉE
- UC : ZONE URBAINE D'HABITAT COLLECTIF
- UCa : SECTEUR URBAIN D'HABITAT COLLECTIF AVEC UNE DENSITÉ DIFFÉRENCIÉE
- UE : ZONE URBAINE DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
- UEb : SECTEUR URBAIN DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS DE BUREAUX
- UEc : SECTEUR URBAIN DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES
- UAa : ZONE À URBANISER À COURT TERME À VOCATION PRINCIPALE : RÉSIDENNELLE (ROUTE DE BOISSISE ET AVENUE JEAN MONNET)
- UAb : ZONE À URBANISER À COURT TERME À VOCATION PRINCIPALE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS (CARREFOUR RUE DES LACS ET AVENUE DE L'EUROPE)
- N : ZONE NATURELLE BOISÉE
- Nh : SECTEUR NATUREL D'HABITAT ISOLÉ AU SEIN DES ESPACES NATURELS
- Np : SECTEUR NATUREL DÉDIÉ AUX PARCS URBAINS ET ESPACES PUBLICS
- Nr : SECTEUR NATUREL REMARQUABLE
- Nra : SECTEUR NATUREL REMARQUABLE OÙ SONT AUTORISÉES CERTAINES ACTIVITÉS
- Ns : SECTEUR NATUREL CORRESPONDANT AUX PARTIES NON TERRESTRES DE LA SEINE
- Nt : SECTEUR NATUREL DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET D'HÉBERGEMENT

LÉGENDE DES DISPOSITIONS GRAPHIQUES DU PLAN DE ZONAGE

- ÉLÉMENT DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACES BOISÉS CLASSÉS À PROTÉGER AU TITRE DES ARTICLES L.113-1 ET L.113-2 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACES BOISÉS REMARQUABLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE TAMPON DE 5 MÈTRES AUTOUR DES ESPACES EN EAU ET ZONES HUMIDES POTENTIELLES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- PÉRIMÈTRE D'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME
- PÉRIMÈTRE DE 500 MÈTRES AUTOUR DES GARES DÉTERMINANT LES RÈGLES DE STATIONNEMENT
- PROTECTION DES LISIÈRES FORESTIÈRES DES ESPACES BOISÉS DE PLUS DE 100 HA EN DEHORS DES SITES URBAINS (300M)
- MARES ET BASSINS À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ARBRES REMARQUABLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- LIGNAIRES COMMERCIAUX À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-16 DU CODE DE L'URBANISME
- COURS D'EAU À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- MURS EN PIERRE À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

LISTE DES EMPLACEMENT RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

NUMERO	OBJET	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
01	ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COMMUNE	COMMUNE DU MÉE-SUR-SEINE	38450,00

LISTE DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

NUMERO	ADRESSE	
01	TRIPODE - ALLÉE DE PLEIN CIEL	38 958 RUE CHAPU
02	LE MAS - 800 AVENUE DE L'EUROPE	39 977 RUE CHAPU
03	565 AVENUE DU MARCHÉ MARAIS	40 999 RUE CHAPU
04	343 AVENUE DES COURTILLERAIES	41 1003 RUE CHAPU
05	PAVILLON DE CHASSE - 601 AVENUE JEAN MONNET	42 73 RUE CREUSE
06	14 CHEMIN DES FOURS À CHAUX	43 145 RUE CREUSE
07	5-23-33-39 CHEMIN DES PRAILLONS	44 119 RUE DE L'ÉGLISE
08	140 QUAI DES TILLEULS	45 139 RUE DE L'ÉGLISE
09	240 QUAI DES TILLEULS	46 ASSOCIATION VILLAGE D'ENFANTS - 310 RUE DE L'ÉGLISE
10	339 QUAI DES TILLEULS	47 333 RUE DE L'ÉGLISE
11	432 QUAI DES TILLEULS	48 377 RUE DE L'ÉGLISE
12	10 QUAI ÉTIENNE LALLIA	49 401-415 RUE DE L'ÉGLISE
13	VILLA LE PERCHOIR - 38 QUAI ÉTIENNE LALLIA	50 431 RUE DE L'ÉGLISE
14	94 QUAI ÉTIENNE LALLIA	51 ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NAVITÉ - 446 RUE DE L'ÉGLISE
15	144 QUAI ÉTIENNE LALLIA	52 523 RUE DE L'ÉGLISE
16	182 QUAI ÉTIENNE LALLIA	53 LE CHÂTEAU DU MÉE - 1 RUE DE LA FERME
17	306 QUAI ÉTIENNE LALLIA	54 118 RUE DE LA FERME
18	464 QUAI ÉTIENNE LALLIA	55 240 RUE DE LA FERME
19	470 QUAI ÉTIENNE LALLIA	56 258 RUE DE LA FERME
20	228 ROUTE DE BOISSISE	57 276 RUE DE LA FERME
21	421 ROUTE DE BOISSISE	58 277 RUE DE LA FERME
22	STATUE DE LA SOURCE - PLACE DE LA SOURCE	59 ANCIEN HOTEL DE VILLE
23	99 RUE ARISTIDE BRIAND	60 481 RUE DE LA D'VE
24	215 RUE ARISTIDE BRIAND	61 452 RUE DE LA D'VE
25	28 RUE CHANTELOUP	62 563 RUE DE LA D'VE
26	32 RUE CHANTELOUP	63 CIRCÉ - 1 RUE DE LA NOUE
27	181 RUE CHAPU	64 140 RUE DU 8 MAI 1945
28	200 RUE CHAPU	65 ANCIEN CENTRE DE LOISIRS - 64 RUE DU LAVOIR
29	214 RUE CHAPU	66 10-12 RUE JEAN MÉCHET
30	228-248 RUE CHAPU	67 75 RUE JEAN MÉCHET
31	229 RUE CHAPU	68 202 RUE JEAN MÉCHET
32	265 RUE CHAPU	69 195 RUE PIPE-SOIRS
33	324 RUE CHAPU	70 463 RUE PIPE-SOIRS
34	830 RUE CHAPU	71 504 RUE PIPE-SOIRS
35	858 RUE CHAPU	72 517 RUE PIPE-SOIRS
36	870 RUE CHAPU	73 560 RUE PIPE-SOIRS
37	876 RUE CHAPU	74 571 RUE PIPE-SOIRS
		75 607 RUE PIPE-SOIRS

NUMERO	ADRESSE
85	FOUR À PAIN ET Puits DU PARC CHAPU
84	POINTE DE L'ÎLE SAINT ÉTIENNE - HANGAR DE L'ANCIEN BARRAGE
83	FOURS À CHAUX - ANCIENS FOURS À CHAUX TÉMOINS DU PASSÉ ARTISANAL DE LA VILLE
82	FOURS À CHAUX - ANCIENS FOURS À CHAUX TÉMOINS DU PASSÉ ARTISANAL DE LA VILLE
81	FOURS À CHAUX - ANCIENS FOURS À CHAUX TÉMOINS DU PASSÉ ARTISANAL DE LA VILLE
80	MONUMENT FUNÉRAIRE DE CHAPU
79	CAVALINE - RUELLE DES MONTARNES
78	847 RUE PIPE-SOIRS

